



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Marseille, 05 décembre 2022

*Services des flottes et des marins
Mission de la flotte de commerce
Guichet unique du Registre international français*

Réf : RI/2022/715
Affaire suivie par : Emmanuel
Dejardin
emmanuel.dejardin@mer.gouv.fr
Tél. : +33(0)4 86 94 67 55

DÉCISION N° RI/2022/715
**relative à l'ouverture d'une session du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau
de connaissances de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire
battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance**

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

VU l'article L 5521-3 du code des transports ;
VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
VU le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
VU l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances juridiques et linguistiques des officiers embarqués sur les navires enregistrés au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

Mardi 3 janvier 2023



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président	Le capitaine de 1 ^{ère} classe de la navigation maritime Emmanuel DEJARDIN, inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes affecté au guichet unique du RIF
Membres	L'administrateur principal des affaires maritimes Jean Baptiste SALAUN, représentant le directeur du site de Marseille de l'ENSM.
	Monsieur Sylvain DAMOUR, capitaine d'armement GAZOCEAN.
	Monsieur Cédric O'HEIX, commandant de navire.

Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- mardi 3 janvier 2023 de 07h30 à 09h30 : épreuve écrite
- mardi 3 janvier 2023 10h00 à 12h30 : entretiens avec le jury (30 minutes par candidat).

Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le mardi 3 janvier 2023.

Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/>).

Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse ou d'un État partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par courriel à l'adresse rif@mer.gouv.fr) avant le vendredi 30 décembre 2022 à 12h00.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/la-verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-a401.html>).

Article 6 :

Monsieur Emmanuel DEJARDIN est chargé de l'organisation de cette session.

**Emmanuel
DEJARDIN** Signature
numérique de
Emmanuel
DEJARDIN
**emmanuel.
dejardin** emmanuel.dejardin
Date : 2022.12.05
14:21:24 +01'00'